

**PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET DE TATIHOUE  
CONSEIL PORTUAIRE  
DU 22 AVRIL 2016 (14H00)**

**RAPPORT D'ACTIVITE 2015**

**PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE**

**I - DOMAINE ADMINISTRATIF**

**a) Délimitation**

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition du département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue a été délimité par arrêté du président du conseil général en date du 20 décembre 1988.

**b) Occupation**

Concession

Société Publique Locale

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue fait l'objet d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance, de pêche et de commerce de Saint-Vaast-la-Hougue passé entre le conseil général de la Manche et la société publique d'exploitation portuaire de la Manche en date du 1<sup>er</sup> avril 2014. Son échéance est fixée au 31 décembre 2043.

Une convention de gestion d'une portion du domaine public départemental situé sur la commune de Saint-Vaast-la-Hougue a été passée entre la commune et le conseil général de la Manche, ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition au profit de la commune. Son échéance est fixée au 31 décembre 2016.

**c) Police**

Par arrêté N° 2011-269 en date du 12 septembre 2011, le président du conseil général de la Manche a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Saint-Vaast-la-Hougue.

Par arrêté N° 2014-83 en date du 3 février 2014, le président du conseil général de la Manche a approuvé la réglementation de l'exploitation de la zone technique.

**II - DOMAINE ECONOMIQUE**

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue est consacré à la pêche, au commerce et à la plaisance.

**a) Pêche**

Nombre de navires professionnels : **37**

## **b) Plaisance**

Les résultats de la fréquentation présentés sont communiqués par le gestionnaire.

Contrats location à l'année : **653 navires**

<b>LOCATIONS</b>	2011	2012	2013	2014	2015	<b>Variation 2014/2015 %</b>
à l'année	684	664	662	651	<b>653</b>	<b>+ 0,30</b>
au mois	96	72	64	87	<b>110</b>	<b>+ 26,44</b>
à la journée	6448	5917	5597	6191	<b>5596</b>	<b>- 9,61</b>

La fréquentation de passage par nationalité est la suivante :

<b>NATIONALITE</b>	2011	2012	2013	2014	2015	<b>Variation 2014/2015 %</b>
Française	3590	3500	3061	3233	<b>3153</b>	<b>- 2,48</b>
Anglaise	1831	1498	1534	1652	<b>1524</b>	<b>- 7,75</b>
Belge	280	250	319	352	<b>311</b>	<b>- 11,65</b>
Hollandaise	573	480	525	697	<b>453</b>	<b>- 35,01</b>
Allemande	115	143	100	109	<b>104</b>	<b>- 4,60</b>
Autres	50	46	58	66	<b>51</b>	<b>- 22,73</b>
TOTAL: navires nuitées	6448	5917	5597	6191	<b>5596</b>	<b>- 9,61</b>

## **c) Commerce**

### Passages

Le trafic voyageur avec l'île de Tatihou arrêté au 30 septembre 2015 est le suivant :

<b>Passagers transportés</b>	2011	2012	2013	2014	2015
- à l'année	58 347	60 107	61 562	59 018	<b>57 518</b>

## **III - DOMAINE TECHNIQUE**

### **Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2015 et ceux dont l'exécution est prévue en 2016**

Un point sur ces différents travaux sera effectué en séance par le concessionnaire.

#### **a) Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2015**

- extension de la vidéo protection : 5 489 € H.T
- sécurisation de l'accès à l'école de voile : 2 821 € H.T
- changement du chauffe-eau : 1642 € H.T

#### **b) Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2016**

- dévasement (fin 2016) estimation : 450 000 € H.T
- changement de 2 pontons (2016/2017) : 314 074 € H.T
- rejointoiement quai : 58 000 € H.T

Le compte de résultat 2015 est annexé au présent rapport.

## **IV - PLAN DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES**

### **a) Réception et traitement des déchets année 2015**

Conformément au plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Saint-Vaast-la-Hougue, actualisé par arrêté n° 2010-31 du président du conseil général de la Manche en date du 26 juillet 2010, un point sur la réception et le traitement des déchets sera présenté en séance.

L'année 2015 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

### **b) Actualisation**

Seule une remise à jour des coordonnées des sociétés pouvant intervenir à l'intérieur des limites portuaires ainsi que des différents responsables sera intégrée à l'actualisation.

## **PORT DE TATIHOU**

### **I - DOMAINE ADMINISTRATIF**

#### **a) Délimitation**

Le port de Tatihou a été délimité par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1983.

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue a été constatée par arrêté préfectoral en date du 3 janvier 1984.

Par arrêté préfectoral en date du 19 février 1991, le port de Tatihou a été transféré au département de la Manche.

#### **b) Occupation**

Le port de Tatihou ne fait pas l'objet de concession ou d'occupation temporaire.

#### **c) Police**

Par arrêté du 19 juillet 2001, le président du conseil général a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Tatihou.

### **II - DOMAINE TECHNIQUE**

#### **Travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire en 2015**

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau
- peinture rambarde;
- pose crampe échelle
- peinture musoir

#### **Crédit d'investissement 2015**

- travaux de réparation du musoir : 7 062 € TTC